

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2160

présenté par

M. Viala, M. Door, M. Brochand, M. Dive, Mme Porte, M. Menuel, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Meunier, M. Benassaya et M. Therry

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« en tenant compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de tenir compte des efforts de réduction de consommation du foncier déjà réalisés par les territoires pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols.